



VILLE DE LE HOULME
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE N°2020-2 DU 11 JUIN 2020

CM/PV/ DGS/2020-02

L'an deux mille vingt, le onze, juin à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis au Foyer communal, sous la présidence de Monsieur Daniel GRENIER, Maire .

L'affichage réglementaire a été effectué.

Date de la convocation : **04 juin 2020**

Ouverture de la séance : **19H00**

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020, et afin de faciliter le respect des « mesures barrières », l'accès à la salle était réservé à 10 personnes, un dispositif sonore de retransmission des débats a été installé à l'extérieur de la salle.

ETAIENT PRESENTS : MM. D. GRENIER, F. CHAPELIERE, J. MICHEL, N. POCHON, Y. GUEST, M. MALANDAIN, A. GONTIER, JJ. SEBIRE adjoints, J. QUEVILLON, P. DELANDE, H. COTÉ, P. LEQUESNE, P. PIETERS, C. LEBOURGEOIS, E. GONDRE, T. LANGLOIS, K. DE CHIVRE, S. GALLOT, V. MALANDAIN, M. PREVEL, L. MALHERBE, A. AL JIBOURY, A. DE CHIVRE T. TURPAUD, N. DOURVILLE, M. DEVINCK, conseillers municipaux

ABSENTE : N. AUVRAY

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 26- Pouvoirs : 0 - Absents : 1 - Votants : 26

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire précise que l'assemblée peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire procède à la nomination d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Florence CHAPELIERE est proposée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

La proposition est mise aux voix. A l'unanimité Mme Florence CHAPELIERE est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 mai 2020

Pas d'observations, le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020 est adopté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

N°2020-2-011 - Composition des commissions municipales ;

N°2020-2-012 - Désignation des représentants de la ville au sein du syndicat intercommunal de gestion de la piscine Le Houllme Notre-Dame-de-Bondeville ;

N°2020-2-013 - Désignation des représentants de la ville au sein du syndicat intercommunal des biens communaux de la muette ;

N°2020-2-014 - Désignation des représentants de la ville au conseil d'administration du collège Jean Zay ;

N°2020-2-015 - Désignation du représentant de la ville au conseil d'administration de la mission locale ;

N°2020-2-016 - Adoption du compte administratif – Année 2019

N°2020-2-017 - Adoption du compte de gestion – Année 2019

N°2020-2-018 - Débat d'orientations budgétaires - Année 2020

N°2020-2-019 - Fixation des loyers pour l'occupation de l'étage de l'espace santé par les professionnels

N°2020-2-020 - Modification du tableau des effectifs de la collectivité,

N°2020-2-021 - Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel (RIFEEP) pour les cadres d'emplois

de technicien territorial, d'éducateur de Jeunes Enfants et d'auxiliaire de puériculture territoriale

N°2020-2-022 – Indemnités des agents ayant participé à la mise sous pli des documents de propagande ;

Pas d'observations de la part des membres du conseil, l'ordre du jour est adopté.

Installation d'un nouveau conseiller municipal de la liste « Le Houleme ensemble » suite à une démission.

Monsieur Nicolas DOURVILLE de la liste « Le Houleme Ensemble » est installé en qualité de conseiller municipal suite à la démission de Monsieur JARRY Michaël.

DELIBERATIONS

N°2014-2-011 - Composition des commissions municipales

Rapporteur : Daniel GRENIER

Il est rappelé que l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Dans les communes de plus de 3.500 habitants, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Elles sont convoquées par le Maire qui en est Président de droit.

Sur proposition de Daniel GRENIER, le conseil municipal a adopté à l'UNANIMITE la désignation des différents membres au sein des différentes commissions.

Finances	Affaires scolaires / enfance jeunesse	Sports
Daniel GRENIER Florence CHAPELIERE Nadine POCHON Yves GUEST Alain GONTIER Joël MICHEL Michèle MALANDAIN Jean-Jacques SÉBIRE Auban AL JIBOURY Thierry TURPAUD	Florence CHAPELIERE Mélanie PREVEL Eveline GONDRÉ Catherine LEBOURGEOIS Nadine POCHON Jean-Jacques SÉBIRE Virginie MALANDAIN Karine DE CHIVRÉ Yves GUEST Marie DEVINCK	Joël MICHEL Nadine POCHON Auban ALJIBOURY Jocelyne QUEVILLON Michèle MALANDAIN Jean-Jacques SÉBIRE Sébastien GALLOT Patrick PIETERS Alice DE CHIVRÉ Nicolas DOURVILLE
Aides sociales / Culture	Travaux/Urbanisme/Mobilité	Information /Communication
Nadine POCHON Evelyne GONDRÉ Catherine LEBOURGEOIS Patrice LEQUESNE Thierry LANGLOIS Laëtitia MALHERBE Florence CHAPELIERE Jocelyne QUEVILLON Alain GONTIER Marie DEVINCK	Yves GUEST Hervé COTÉ Catherine LEBOURGEOIS Patrice LEQUESNE Thierry LANGLOIS Auban ALJIBOURY Sébastien GALLOT Joël MICHEL Philippe DELANDE Thierry TURPAUD	Alain GONTIER Mélanie PREVEL Yves GUEST Laëtitia MALHERBE Jean-Jacques SEBIRÉ Patrick PIETERS Sébastien GALLOT Valérie MALANDAIN Alice DE CHIVRÉ Thierry TURPAUD

Citoyenneté / Vivre ensemble	Logement / Vie Associative
Jean-Jacques SEBIRÉ Mélania PREVEL Evelyne BONDRÉ Florence CHAPELIERE Laëtitia MALHERBE Philippe DELANDE Karine DE CHIVRÉ Alice DE CHIVRÉ Sébastien GALLOT Marie DEVINCK	Michel MALANDAIN Laëtitia MALHERBE Yves GUEST Jocelyne QUEVILLON Nadine POCHON Philippe DELANDE Jean Jacques SÉBIRE Virginie MALANDAIN Karine DE CHIVRÉ Nicols DOURVILLE

Il propose également au-delà des commissions communales de constituer également :

L'atelier écologique	Le Comité Jardin
Mélania PREVEL Florence CHAPELIERE Auban AL JIBOURY Laëtitia MALHERBE Yves GUEST Alice DE CHIVRÉ Karine DE CHIVRÉ Joël MICHEL Jean-Jacques SÉBIRE	Yves GUEST Catherine LEBOURGEOIS Jean-Jacques SÉBIRE

N°2020-2-012 - Désignation des représentants de la ville au sein au du syndicat intercommunal de gestion de la piscine Le Houlme Notre-Dame-de-Bondeville ;

Rapporteur : Daniel GRENIER

Le conseil municipal **A L'UNANIMITE** a procédé à la désignation des représentants de la ville au Syndicat Intercommunal de la Piscine Le Houlme Notre-Dame-de-Bondeville pour la durée du mandat.

Membres titulaires	Membres suppléants
Daniel GRENIER Joël MICHEL Yves GUEST Nicolas DOURVILLE	Patrick PIETERS Patrice LEQUESNE Hervé COTÉ Thierry TURPAUD

N°2020-2-013 - Désignation des représentants de la ville au sein au syndicat intercommunal des biens communaux de la Muette ;

Rapporteur : Daniel GRENIER

Le conseil municipal **A L'UNANIMITE** a procédé à la désignation des représentants de la ville au syndicat intercommunal des Biens Communaux de la Muette pour la durée du mandat.

Membres titulaires	Membres suppléants
Auban AL JIBOURY Philippe DELANDE	Joël MICHEL Jean-Jacques SÉBIRE

N°2020-2-014 - Désignation des représentants de la ville au conseil d'administration du collège Jean Zay ;

Rapporteur : Daniel GRENIER

Le conseil municipal **A L'UNANIMITE** a procédé à la désignation des représentants de la ville au conseil d'administration du collège Jean ZAY.

Titulaire : Daniel GRENIER

Suppléante : Florence CHAPELIERE

N°2020-2-015 – Désignation du représentant de la ville au conseil d'administration de la Mission Locale ;

Rapporteur : Daniel GRENIER

Le conseil municipal **A L'UNANIMITE** a procédé à la désignation des représentants de la ville au conseil d'administration de la mission local : Michèle MALANDAIN

N°2020-2-016 - Adoption du compte administratif – Année 2019

Sous la présidence de Florence CHAPELIERE, le conseil municipal **A L'UNANIMITE** a approuvé le compte administratif de l'année 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévues	Réalisées
(Chapitre 011) Charges à caractère général	1 000 455,00	957 323,62
(Chap. 012) Charges de personnel et frais assimilés	2 174 832,00	2 067 204,09
(Chap. 014) Atténuation de produits	7 000,00	4 744,00
(Chap. 65) Autres charges à caractère général	181 759,00	170 383,97
(Chap. 66) Charges financières	126 513,02	125 969,07
(Chap. 67) Charges exceptionnelles	8 793,36	5 950,00
(Chap. 68) Dotations aux amortissements	7 000,00	7 000,00
Chap. 023) Virement à la section d'investissement	96 823,59	
(Chap. 042) Opérations d'ordre et de transferts entre section	81 655,21	81 655,21
TOTAL	3 684 831,18	3 420 230,32

RECETTES	Prévues	Réalisées
(Chap. 13) Atténuation de Charges	43 093,36	77 257,15
(Chap. 70) Produits des services, domaines	280 500,00	272 362,45
(Chap. 73) Impôts et taxes	1 992 042,00	2 008 436,71
(Chap. 74) Dotations et participations	1 190 843 ,00	1 170 661,03
(Chap. 75) Autres produits de gestion courante	64 800,00	66 158,63
(Chap. 76) Produits financiers	5 607,00	5 701,55
TOTAL	3 576 885,36	3 600 577,52

Report exercice 2018 : +107 945,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser
(Chap. 20) Immobilisations Incorporelles	14 400,00	864,00	9 552,08
(Chap. 21) Immobilisations corporelles	122 762,66	66 286,65	22 533,87
(Chap. 23) Immobilisations en cours	968 258,95	587 898,10	274 835,23
(Chap. 16) Remboursements emprunts	142 200,00	141 287,09	
TOTAL	1 247 621,61	796 335,84	306 921,18

RECETTES	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser
(Chap. 10) Dotations, fonds divers, réserves	61 900,00	64 328,19	
(Chap. 1068) Excédents de fonctionnement	43 093,36	43 093,36	
(Chap. 138) Autres subventions d'investissement non transférées	465 004,44	109 161,40	347 843,04
(Chap. 27) Autres Immo. Financières	16 762,00	16 762,00	
(Chap. 021) Virement de la section de fonct.	96 823,59		
(Chap. 040) Opération d'ordre	81 655,21	81 655,21	
TOTAL	762 145,24	311 906,80	347 843,04

Report exercice 2018 : + 485 476,37€

BALANCE GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019				
BUDGET PRINCIPAL				
FONCTIONNEMENT	Prévus	Réalisés		Total
Dépenses exercice 2019	3 684 831,18	3 420 230,32		3 420 230,32 (A)
Recettes exercice 2019	3 576 885,36	3 600 577,52		3 600 577,52 (B)
Résultats de l'exercice 2019		180 347,20		(B)-(A)= (c) 180 347,20
Report exercice 2018	+107 945,82			107 945,82 (D)
Résultat de clôture fonctionnement 2019				E= (C) + (D) + 288 293,02
INVESTISSEMENT	Prévus	Réalisés	Restes à Réaliser	Total
Dépenses exercice 2019		796 335,84 (F)	306 921,18	
Recettes exercice 2019		311 906,80 (G)	347 843,04	
Résultat section d'investissement. (Recettes-Dépenses) 2019		H=(G)-(F) - 484 429,04	(I) = + 40 921,86	(J) =(H)+(I) = - 443 507,18
report exercice 2018		(K) = + 485 476,37		(K) = + 485 476,37
Résultat de clôture section d'investissement 2019		(L)= (H) +(K) + 1 047,33		(M) = (K) +(J) = + 41 969,19
RESULTAT GLOBAL				Total
Résultat de clôture fonctionnement 2019 (E)				+ 288 293,02
Résultat de clôture section d'investissement 2019 (L)				+ 41 969,19
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2019 (FONCT. +INVEST)				+ 330 262,21

N°2020-2-017 - Adoption du compte de gestion - Année 2019

Rapporteur Daniel GRENIER

A **L'UNANIMITE** le conseil a décidé de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2020-2-018 - Débat d'orientations budgétaires - Année 2020

Rapporteur : Daniel GRENIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil ont pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020 présenté par le Maire.

N°2020-2-019 – Fixation des loyers pour l'occupation de l'étage de l'espace santé par les professionnels

Rapporteur : Daniel GRENIER

Sur proposition de Daniel GRENIER les membres du conseil à **L'UNANIMITE** ont décidé de fixer les futurs loyers de l'étage de l'espace santé comme suit :

- Cabinet dentaire 600 €
- Cabinet d'ophtalmologie 700 €
- Cabinet d'orthophonie 400 €
- Cabinet de psychologie 300 €
- Cabinet de sage-femme 600 €

Ces loyers s'entendent mensuels et hors charges.

Une exonération de loyer de six (6) mois est accordée aux nouveaux professionnels pour la première installation.

N°2020-2-020 - Modification du tableau des effectifs de la collectivité,

Rapporteur : Florence CHAPELIERE

A **L'UNANIMITE** le conseil municipal a décidé de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité.

N°2020-2-021 - Ressources humaines – Actualisation de la délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le cadre de technicien territorial, d'éducateur de jeunes enfants et d'auxiliaire de puériculture territoriale.

Rapporteur : Florence CHAPELIERE

A **L'UNANIMITE** le conseil municipal a décidé de procéder à la mise à jour régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en rajoutant à la liste des bénéficiaires les cadres d'emplois : Technicien territorial - éducateur de Jeunes Enfants et d'auxiliaire de puéricultrice.

N°2020-2-022 - rémunération des agents ayant participé à la mise sous pli des documents de propagande pour les élections municipales de mars 2020

Rapporteur : Florence CHAPELIERE

A **L'UNANIMITE** les membres du conseil municipal ont décidé de rémunérer à hauteur de 200 € les agents ayant participé à la mise sous plis des documents de propagandes des élections de mars 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

INFORMATIONS

Le prochain conseil municipal est fixé au 23 juin 2020.

Il est 20H30 l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La Secrétaire de séance
Florence CHAPELIERE